



CONVENTION DE STAGE

relative au séjour d'observation de l'élève :

Nom :

Prénom :

Classe :

La présente convention règle les rapports du collège Pierre Curie représenté par **Mme Mazetier Principale** du collège et l'entreprise : _____

représentée par Mme ou M. _____

Fonction : _____

Activité de l'entreprise : _____

Adresse du lieu de stage : _____

Nom du tuteur de stage au sein de l'entreprise :

Mme ou M. _____

Tél : _____

cachet de l'entreprise

SONT ARRÊTÉES LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

1. Les activités du stage sont fixées par le chef d'Entreprise et le Collège.
2. Le stage se déroule du au
3. La durée hebdomadaire du stage ne peut dépasser 35 heures. Les horaires sont répartis comme suit :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi

4. Pendant les horaires du stage, le stagiaire est soumis à la discipline de l'Entreprise. Cependant il demeure sous statut scolaire (notamment en matière d'assurance) et sous contrôle du collège (qui vérifie sa présence au stage)
5. Le chef d'entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage, en cas de faute grave ou d'absence injustifiée du stagiaire après avoir préalablement prévenu le principal du Collège.
6. Ni l'employeur ni le stagiaire ne peuvent tirer profit matériel direct du stage. Le stage ne constitue en rien une insertion professionnelle du stagiaire dans l'entreprise. Il ne comporte à cet égard aucune obligation ni pour le stagiaire, ni pour l'entreprise, ni pour le collège.
7. Mme ou M. _____ est le professeur superviseur chargé du suivi pédagogique du stagiaire il téléphonera ou se rendra sur les lieux du stage pour le suivi de l'élève

Copies de la présente convention seront remises au chef d'Entreprise, au Collège, à la famille du stagiaire.

Fait à, le

Signatures

La Famille du stagiaire

L'élève-stagiaire _____

Le Chef d'Entreprise

La Principale du Collège _____